



NOS PRESTATIONS  
DE BILANS  
DE COMPÉTENCES



☎ 02 99 22 84 84

[formations@buroscope.fr](mailto:formations@buroscope.fr)

ZAC Atalante Champeaux  
2A allée Jacques Frimot  
35000 Rennes – Bretagne



# SOMMAIRE

## 03. OBJET DU BILAN DE COMPÉTENCES

---

## 04. NOS MODALITÉS DE RÉALISATION

---

## 05. NOS TROIS FORMULES DE BILAN

---

## 06. TARIFS ET FINANCEMENT

---

/02

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

● **BILANS DE COMPÉTENCES**

ACTIONS DE FORMATION

PAR APPRENTISSAGE

SASU BUROSCOPE  
Bâtiment A – 1<sup>er</sup> étage  
ZAC Atalante Champeaux  
2 allée Jacques Frimot  
35000 RENNES

[www.buroscope.bzh](http://www.buroscope.bzh)

RCS Rennes B 331 267 765  
SIRET : 331 267 765 000 54  
Code NAF : 8559A

N° déclaration d'activité : 533 501 708 35  
*(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)*

Document non contractuel. Juillet 2024.

 **BUROSCOPE**

# OBJET DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une action de formation professionnelle dont le cadre est défini par le Code du travail.

Toute personne active peut bénéficier de ce dispositif.

Le bilan de compétences peut viser :

- le maintien dans l'emploi ;
- une évolution professionnelle ;
- une formation ;
- un congé de reclassement...

Au cours du bilan, la personne analyse ses compétences, ses atouts, ses motivations et aptitudes puis définit son projet en tenant compte des besoins socio-économiques du bassin de vie.

## L'ENTRETIEN PRÉALABLE OU « INFO BILAN »

Cet entretien préalable est obligatoire avant toute contractualisation. Il pose les bases du bilan, examine les besoins et attentes de la personne bénéficiaire, vérifie son consentement et le caractère volontaire de la démarche.

### Liens utiles

[Fiche travail-emploi.gouv.fr](http://Fiche travail-emploi.gouv.fr)

[Fiche service-public.fr](http://Fiche service-public.fr)

[Fiche Code du travail numérique](http://Fiche Code du travail numérique)

# NOS MODALITÉS DE RÉALISATION

Le bilan de compétences est nécessairement réalisé par un prestataire qui engage sa responsabilité et assure la confidentialité des informations dont il peut avoir connaissance.

L'accompagnement est individuel et à 100 % présentiel.

Les entretiens se déroulent dans un lieu propice aux échanges et garantissant leur confidentialité.

Le calendrier des entretiens est défini de façon conjointe.

Chaque entretien dure 2 heures.

## UN DÉROULEMENT EN TROIS ÉTAPES

Le bilan de compétences comporte trois étapes prévues par le Code du travail.

**PHASE PRÉLIMINAIRE.** – Analyse des besoins, définition conjointe des modalités de déroulement, choix des outils (test, questionnaire, cartographie...)

**PHASE D'INVESTIGATION.** – Analyse des expériences, vérification puis validation du projet professionnel, formulation-présentation du projet, élaboration du plan d'action.

**PHASE DE CONCLUSION.** – Rédaction puis lecture conjointe du document de synthèse, co-validation et remise du document de synthèse et d'un certificat de réalisation.

# NOS TROIS FORMULES DE BILAN

Nous proposons 3 formules d'accompagnement qui varient par la durée, la nature de la réflexion, l'analyse du parcours.



## INITIAL

Durée : 8 heures

C'est la formule adaptée si votre projet est déjà défini et que vous souhaitez, pour l'essentiel, en évaluer la faisabilité puis le valider.



## INTERMÉDIAIRE

Durée : 16 heures

Cette formule s'adresse aux personnes en questionnement. L'accompagnement se concentre sur la construction d'hypothèses réalistes et en phase avec les besoins socio-économiques du bassin de vie.



## EXPERT

Durée : 24 heures

Cette formule propose d'engager une réflexion sur son avenir professionnel après avoir mené une investigation approfondie de ses aptitudes, envies et motivations.

## TARIFS ET FINANCEMENT

Lorsqu'il est réalisé à votre initiative, le bilan de compétences peut être financé par le compte personnel de formation (CPF).

Si le bilan est décidé par l'employeur, il est financé via le plan de développement des compétences de l'entreprise.

Dans les entreprises de 1 000 salariés ou plus, un bilan peut être proposé dans le cadre d'un congé de reclassement.

Vous pouvez financer vous-même le bilan de compétences s'il se déroule en dehors du temps de travail.

Nos tarifs sont publiés sur la plateforme Mon Compte Formation.



### INITIAL

Durée : 8 heures



### INTERMÉDIAIRE

Durée : 16 heures



### EXPERT

Durée : 24 heures



☎ 02 99 22 84 84

[formations@buroscope.fr](mailto:formations@buroscope.fr)

ZAC Atalante Champeaux  
2A allée Jacques Frimot  
35000 Rennes – Bretagne

📍 [www.buroscope.bzh](http://www.buroscope.bzh)

